

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2008 ET DES COMPTES DE GESTIONS 2008

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Aubert Patrick a délibéré sur les comptes administratifs de l'exercice 2008 dressés par Monsieur LECOT Gérard Maire et a approuvé ces derniers ainsi que les comptes de gestion dressés par Madame le Percepteur. Les résultats ont été affectés pour les différents budgets

VOTE DES SUBVENTIONS 2009

Monsieur présente les différentes demandes de subventions

Après délibération les subventions suivantes sont votées :

A.C.V.G	10.00€
COMITE DES FETES LA CHAPELLE CRSE	560.00€
FOYER DES JEUNES	240.00€
GROUP DEFENSE ENNEMIS CULTURES	165.00€
ASS SPORTIVE LA CHAPELLE CRSE	320.00€
AVANT GARDE COSSE LE VIVIEN	65.00€
MAISON FAMILIALE PRE EN PAIL	19.00€
SOS CAS DIFFICILES EN AGRICULTURE	31.00€
A.D.A.S.E.A	31.00€
CLUB DU BON ACCUEIL	100.00€
CLUB PING PONG LA CHAPELLE CRSE	210.00€
MOTO CLUB	100.00€
FAMILLES RURALES ATHEE LA CHAPELLE CRSE	100.00€
AU BONHEUR DES GOURMETS	100.00€
CLASSES de neige, mer ou découverte par élève domicilié dans la commune pour les écoles qui en font la demande	23.00€
CENTRE DE LOISIRS SIMPLE - ATHEE- COSSE LE VIVIEN-LIVRE	5€par semaine et par enfant pour les enfants de la commune qui fréquentent ces centres pendant les vacances

Assistance technique à l'Assainissement collectif

Monsieur le Maire présente le nouveau contexte réglementaire d'intervention du Conseil général en matière d'assistance technique à l'assainissement collectif.

Il précise que :

Le Conseil général a créé en 1996 le SATESE (service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration) qui est aujourd'hui rattaché à la direction de l'environnement et de la sécurité sanitaire.

Ses missions consistent à aider les collectivités :

- veiller au bon fonctionnement de leur station d'épuration afin d'obtenir une eau traitée de qualité qui respecte les normes en vigueur,
- à assurer tout ou partie des mesures réglementaires,
 - en étant un relai avec les services de l'État et l'agence de l'eau,
- en leur donnant un appui technique sur les diverses études concernant l'assainissement collectif.

Jusqu'alors, les différentes prestations étaient gratuites, à l'exception du coût des analyses réglementaires à la charge de la mairie (du syndicat, de la communauté de communes).

L'article 73 de la loi sur l'eau du 30/12/06, le décret du 26 décembre 2007 et l'arrêté du 21 octobre 2008, font obligation au conseil général d'apporter son assistance aux collectivités éligibles moyennant la signature d'une convention de partenariat et la facturation du service.

Par délibération du 17 novembre 2008, le conseil général a arrêté ses modalités d'intervention afin de tenir compte de ce nouveau contexte réglementaire.

Le conseil général et l'association des maires de la Mayenne ont organisé des réunions d'information pour l'ensemble des collectivités concernées les 4 et 11 février derniers.

Pour les collectivités éligibles, la prestation est calculée forfaitairement à raison de 0,80 €/hab/an. La population prise en compte est la population INSEE totale connue.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de solliciter le conseil général pour l'assistance à la gestion du service d'assainissement collectif et autorise le maire à signer la convention à intervenir avec le président du conseil général.

Taux de promotion pour avancement de grade des fonctionnaires de la commune

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le taux de promotion sur l'effectif des agents promouvables pour l'avancement de grade dans les cadres d'emplois concernés par la commune, le conseil municipal

Décide à l'unanimité :

Article 1 : fixation des taux de promotion

Les taux de promotion, pour chaque grade concerné sont fixés selon le cadre ci dessous

Cadre d'emplois	Grade d'avancement	Ration
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	Adjoint technique Principale 2 ^{ème} classe	100%

Le conseil donne son accord à l'acquisition d'un panneau d'affichage chez SEMIO

Prix TTC livré 356.24 €

Peinture gage escalier : devis à demander à 4 entreprises

Faux plafond Atelier : devis à revoir

Lecture d'un courrier de Mr LEFEVRE R concernant le projet d'implantation d'une antenne orange

Festival de l'humour le 30 septembre à La Chapelle Crse